

### OUVERTURE DE LA PLATEFORME PARCOURSUP

FAMILLE

La plateforme de préinscription en première année de l'enseignement supérieur ouvre le 17 décembre 2025.

Les futurs étudiants pourront consulter la carte des formations disponibles en 2026, avant l'ouverture des inscriptions en janvier.

Parcoursup donne désormais des informations sur le profil des candidats admis les années précédentes dans chaque formation.

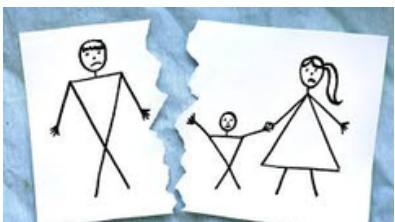
Pour suivre le calendrier Parcoursup, consultez le site <https://www.info.gouv.fr/actualite/le-calendrier-parcoursup-2026>

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A17729>



FAMILLE

### LE COMPLÉMENT DE LIBRE CHOIX DU MODE DE GARDE



Le complément de libre choix du mode de garde (CMG) est une aide financière destinée à soutenir les parents pour les frais liés à la garde des enfants (emploi d'assistante maternelle ou de garde à domicile).

Vous êtes séparé et vos enfants sont en garde alternée, alors à compter du 1<sup>er</sup> décembre, si l'enfant est gardé par une assistante maternelle agréée ou en garde d'enfant à domicile, chaque parent peut percevoir le CMG. Jusqu'à maintenant, le CMG n'était versé qu'à un seul des 2 parents, même si les 2 recourraient à une solution de garde.

Avec cette nouvelle mesure, il ne s'agit pas d'un partage de la somme allouée. Chacun des parents reçoit une somme distincte en fonction de sa situation. Si vous percevez le CMG, vous recevez désormais la même somme, et une autre somme est calculée pour l'autre parent.

plus d'infos sur: <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18651>.

### REMBOURSEMENT DES FAUTEUILS ROULANTS

HANDICAP

**UN FAUTEUIL,  
POUR VOUS,  
TOUT SIMPLEMENT**



À partir du 1er décembre 2025, tous les types de fauteuils roulants éligibles seront intégralement pris en charge, sans reste à charge pour l'assuré.

Les bénéficiaires ne devront pas avancer les fonds pour l'achat du fauteuil roulant. La prise en charge est effectuée directement sur demande auprès de l'Assurance maladie ou de la MSA, sans avance de frais pour l'usager, lorsque les professionnels sont conventionnés avec l'Assurance maladie ou la MSA. Aucun modèle de fauteuil pour personnes en situation de handicap n'est exclu de la réforme dès lors qu'il y a une prescription valable, établie par un professionnel de santé formé, qui identifie et valide un besoin de compensation du handicap.

Cette réforme concerne environ 150 000 personnes qui acquièrent un fauteuil roulant chaque année en France. Elle porte également sur les usagers temporaires, estimés à 400 000 personnes par an.

En France, on estime qu'au total, environ 1,1 million de personnes utilisent un fauteuil roulant au quotidien pour compenser une limitation de leur mobilité

Source: <https://handicap.gouv.fr/>

# CE QUI CHANGE EN 2026

## BUDGET

### Plan Épargne Logement : PEL

- Nouveau taux pour les PEL ouverts à compter du 1er janvier 2% contre 1.75%
- Clôture automatique des PEL

Ceux ouverts entre le 1er mars et le 31 décembre 2011 seront automatiquement clôturés d'ici à la fin 2026.

Si les fonds ne sont pas sortis du plan, ce dernier sera transformé en compte sur le livret classique et les droits à prêts seront perdus.



## SALAIRE



Revalorisation du SMIC à 1.18% au 1er janvier soit 1823.03 € brut soit 17 € net par mois.



## RETRAITE

- Régime général : La revalorisation des retraites en 2026 est limitée à 0.9%
- Agirc-Arrco: pas de revalorisation des pensions du secteur privé.

## IMPOTS



La déclaration en ligne des dons reçus devient obligatoire dès le 1er janvier. Cette obligation concerne les dons réalisés entre particuliers dont les sommes d'argent, les dons manuels de biens meubles (bijoux, œuvres d'arts, véhicules, etc...) ainsi que les actions.

## CONSOMMATION



### -Timbres et colis :

- les prix des courriers et des colis augmentent de 7.4% en moyenne à partir du 1er janvier.
- Le tarif des colissimo augmente en moyenne de 3.4%.
- la lettre verte passe de 1.39€ à 1.52€

### -GAZ :

Hausse du prix de l'abonnement : +13.10 € sur l'année 2026

### -Électricité :

À partir du 1er février 2026, le prix de l'abonnement d'électricité diminuera de 5 % pour tous les foyers, sans démarche à effectuer.



## LOGEMENT

**Assurances Habitation:**  
Hausse des tarifs des assurances habitation de 8% à 11% selon les estimations UFC Que Choisir.

## Vous souhaitez en savoir plus sur nos services ?

Rendez-vous sur notre site internet ou contactez-nous sur LinkedIn



[www.ssio-ouest.fr](http://www.ssio-ouest.fr)



<https://www.linkedin.com/company/ssio-ouest/>

